



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

croissance

Question écrite n° 54393

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la dégradation de la situation économique en France et notamment dans la région Nord-Pas-de-Calais. La faible croissance de l'année précédente aura généré près de 48 000 défaillances d'entreprises, soit le deuxième rang européen après le Royaume-Uni et la plus forte progression en France depuis 1992. Au niveau régional, le Nord-Pas-de-Calais affiche le taux de défaillances le plus élevé de France avec 22,1 %. Le moral des ménages de la région s'est considérablement détérioré tout comme leur pouvoir d'achat. Dans un contexte économique morose, les consommateurs réduisent leurs achats et les dépenses consenties aux emplettes de fin d'année subissent un sévère fléchissement. Leur opinion quant à la perspective d'évolution de cette situation se dégrade plus fortement encore. La morosité s'installe chez les commerces de proximité. Le repli du chômage enregistré en octobre ne bénéficie pas à la région du Nord-Pas-de-Calais. La tendance est inverse puisqu'en comptabilisant un millier de demandeurs d'emploi supplémentaires, on recense désormais 210 000 chômeurs. L'écart entre le taux de chômage régional (12,9 % de la population active) et le taux national (9,9 %) atteint de nouveau trois points. En octobre, dans la région, 10 753 personnes se sont inscrites à l'ANPE à la suite d'un licenciement économique. Et comme si cela n'était pas suffisant, l'OCDE a revu à la baisse sa prévision de croissance pour la France en 2005 et estime la progression du PIB français à 2 % au lieu de 2,6 % préalablement. Cette situation, qui résulte directement de la politique économique suivie par son prédécesseur, ne doit pas être poursuivie car finalement les Français consomment moins, l'emploi se dégrade et l'activité est ralentie. Il souhaite lui demander quelle compte être son action pour soutenir l'activité économique et encourager la consommation pour que les entreprises investissent et créent des emplois.>

Texte de la réponse

Du début 2001 à l'été 2003, la croissance a connu plusieurs années difficiles, du fait du ralentissement mondial et des déséquilibres accumulés lors du cycle précédent. Le Nord-Pas-de-Calais, région très industrielle, a été affecté par ce ralentissement ainsi que par les effets de l'appréciation de l'euro qui touche d'abord les industries, traditionnellement plus sensibles que les services à l'environnement international. Mais la croissance est repartie depuis maintenant plus d'un an et demi en dépit des effets contrariants de l'appréciation de l'euro sur la compétitivité de nos exportateurs et du faible dynamisme de certains de nos partenaires, notamment l'Allemagne. Les Français ont choisi de consommer en 2004, et les entreprises ont de nouveau augmenté leurs investissements. En s'élargissant, cette croissance va se diffuser à l'ensemble des régions et profiter à l'ensemble des Français, par un regain de pouvoir d'achat et une décrue significative du chômage dès 2005. Pour rendre cette croissance durable, le Gouvernement a pris un ensemble de mesures dont certaines ont commencé à produire leurs effets. Tout d'abord, les réformes des systèmes de retraite et de santé ont stabilisé l'horizon budgétaire et rassuré les Français sur la pérennité de notre modèle social. L'amélioration de la confiance explique sans doute pour une part la réduction d'une certaine épargne de précaution. Ensuite, le Gouvernement a axé son action sur le redémarrage du pouvoir d'achat. L'accord de baisse des prix conclu avec les professionnels de la grande distribution a ainsi permis de diminuer le prix de certains produits alimentaires ;

ces baisses de prix dans la grande distribution seront renforcées par une réforme équilibrée de la loi Galland ; l'engagement pris par le Gouvernement d'aligner les SMIC conduira en juillet 2005 à une nouvelle hausse du SMIC (de 3,7 % en pouvoir d'achat) ; les mesures de soutien à la consommation et à l'investissement mises en place au printemps 2004 ont été appréciées par les Français : depuis leurs mises en place, ce serait plus de 9 MEUR qui auraient été mis à la disposition des consommateurs sous la forme de dons exceptionnels ou de déblocage de réserves d'épargne salariale. Enfin, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a annoncé dès son arrivée la possibilité pour les entreprises de verser dès cette année une prime exceptionnelle d'intéressement et le Premier ministre a annoncé le 23 mars devant le Conseil économique et social la refonte de notre système de participation. Enfin, le développement d'une industrie de haut niveau, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois, est et restera une priorité du Gouvernement. C'est le sens des mesures en faveur de la recherche et de l'innovation, comme la création prochaine de l'agence pour l'innovation industrielle. C'est également l'objectif de la refonte de la taxe professionnelle, de façon à ce que nos entreprises soient incitées à investir sur notre territoire et à y créer des emplois. Enfin, de façon plus offensive, le Gouvernement poursuit la lutte contre les délocalisations, par la mise en place des pôles de compétitivité.>

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54393

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10362

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4597